

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2023

Etaient présents :

Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABRÈGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absentes excusées :

Marie ASTIER est absente excusée, elle a donné procuration à Marie-France FABRÈGES.

Alain MOREELS est absente excusée, elle a donné procuration à Oliver SPRIET.

Absents :

Colin COMBE

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **FINANCES**
 - **Réhabilitation Côte du pal – Convention de Mécénat – Fondation Crédit Agricole Pays de France**
 - **Subvention à l'association de Source Sûre – FRÉQUENCE 7 – année 2023**
 - **Création tarifs – forfait nettoyage HLL**

- ✓ **CULTURE**
 - **Spectacle Tournée des Fous Sans Blanc – Approbation convention**

- ✓ **SCOLAIRE**
 - **Convention tripartite avec AMESUD – Service civique pour participer à l'éducation scolaire et extrascolaire et à l'implication des jeunes dans le village.**

- ✓ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - **Nouvel adressage**

- ✓ **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du jeudi 15 juin 2023 ouverte à 20h30.

Elle indique que nous sommes 10, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABRÈGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 13 avril 2023.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Réhabilitation Côte du pal- Convention de Mécénat – Fondation Crédit Agricole Pays de France

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

Dans le cadre de la restauration de la Côte du Pal, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, accompagné par la Fondation du Crédit Agricole – Pays de France a décidé d'apporter son soutien financier à la Commune de Montpezat sous Bauzon.

Par courrier en date du 4 Avril 2023, le Président du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes nous informe de l'obtention d'une aide de 16 000 euros.

Aussi et afin de régir l'aide financière apportée, le Crédit Agricole souhaite signer une convention de mécénat avec la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de mécénat à passer avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.**

Subvention à l'association de Source Sûre – FRÉQUENCE 7 – Année 2023

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

La radio libre et associative ardéchoise FREQUENCE 7 diffuse dans le sud du département, musiques, actualités et informations locales grâce à une nombreuse participation bénévole d'animateurs, d'administrateurs et membres actifs de l'Association « De Source Sûre » qui gèrent la radio.

FREQUENCE 7 peut être le relais pour les communes d'une information locale de qualité.

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « De Source Sûre » - FREQUENCE 7.

L'ensemble du Conseil Municipal décide :

- **DE VERSER pour l'année 2023 une subvention de 200 € permettant la prise en charge de la communication sur Fréquence 7, dans le cadre de son « service annonces », des manifestations organisées par les associations de la commune.**

Création tarifs – forfait nettoyage HLL – QUESTION RETIREE

CULTURE

Spectacle Tournée des Fous Sans Blanc – approbation convention

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

Dans le cadre de sa tournée l'Association LES FOUS SANS BLANC a sollicité la Commune pour l'organisation d'un spectacle.

L'Association s'engage à fournir une représentation le 19 Juillet 2023. En contrepartie la Commune s'engage à verser à l'association LES FOUS SANS BLANC la somme de 300 euros.

L'ensemble du Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention à passer avec l'Association LES FOUS SANS BLANC.**
- **VERSE à l'association LES FOUS SANS BLANC la somme de 300 euros pour l'organisation du spectacle.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires.**

SCOLAIRE

Convention tripartite avec AMESUD – Service civique pour participer à l'éducation scolaire et extrascolaire et à l'implication des jeunes dans le village

Rapporteur : Laure LUZY

Le Service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation – Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Il s'agit d'un contrat de volontariat avec indemnités dont une partie sera versée par la commune. La collectivité souhaite accueillir un jeune volontaire pour une durée de 10 mois pour participer à l'éducation scolaire et extrascolaire et à l'implication des jeunes dans le village

Pour ce faire une convention tripartite doit être signée avec AMESUD (l'organisme agréé) le volontaire et la municipalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention tripartite à passer avec AMESUD et le jeune volontaire dans le cadre de la mise en place d'un Service Civique.**
- **VERSE à AMESUD une partie des indemnités relative à ce contrat de partenariat à savoir 111,35 euros par mois.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires.**

ADMINISTRATION GENERALE

Nouvelle adressage

Rapporteur : Florian MEJEAN

Afin d'avoir un adressage le plus complet possible, Florian MEJEAN propose la numérotation suivante :

* Pour la parcelle cadastrée E n° 1619 propriété de M. ISSARTEL Michel : 220 Chemin des Vignes

L'ensemble des élus présents VALIDE cet adressage.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le règlement intérieur de la salle polyvalente sera modifié. Il traitera entre autres de l'état des lieux d'entrée et de sortie pour les locations. Pour cela, un inventaire sera réalisé.

L'ensemble des élus valide cette proposition.

- Madame le maire informe les élus que la Poste a souhaité la rencontrer pour évoquer l'avenir du service postal sur la commune. De nombreuses communes se retrouvent face à ce questionnement. Conscient de la nécessité de cet organisme sur notre village, madame le Maire a obtenu les garanties que le service postal proposera les mêmes prestations que la Poste actuelle ainsi qu'un maintien du distributeur automatique des billets (DAB).

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h35.